

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'Evreux
Commune de NONANCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° M-2020-02-0015 PORTANT
AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE ZONE DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 26-1, R 27-1, R 44, R 227,

Vu le code des communes et le code général des collectivités territoriales dans sa partie législative, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 19 décembre 1998, modifié le 18 août 2006, portant réglementation de la circulation dans la commune de Nonancourt,

Vu la demande en date du 17/02/2020 de la Sté PARIS PROVINCE DEMENAGEMENT pour Mme Galliazzo, sollicitant l'autorisation d'installer une zone de stationnement, devant le N°38 Rue du Dr Jacques Bion à Nonancourt, pour procéder à un déménagement,

ARRETONS

Article 1^{er} : Le jeudi 27 février 2020, au droit du N°38 Rue du Dr Jacques Bion, la Sté PARIS PROVINCE DEMENAGEMENT sera autorisée à installer une zone de stationnement de 10 mètres linéaires pour un camion de transport professionnel. La zone de stationnement sera mise en place à compter de 8h et sera libérée au plus tard à 14 heures le jeudi 27 février 2020.

La sortie des riverains ne devra pas être obstruée.

Article 2 : La signalisation de la zone de stationnement sera mise en place par l'entreprise permissionnaire. Celle-ci sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions alors en vigueur et qui actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967, modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I-8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de NONANCOURT.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Lieutenant des Pompiers
- Sté PARIS PROVINCE DEMENAGEMENT

Fait à Nonancourt, le 25 février 2020.

Le Maire
Eric AUBRY

